

FO c'est quoi ?

FO est un syndicat qui puise son origine dans la première Confédération interprofessionnelle créée à Limoges en 1895 qui se nommait Confédération Générale du Travail. Cette CGT à l'époque avait pour seul objet la défense des intérêts des salariés. Par la suite, ce syndicat a subi l'influence politique des communistes, qui provoqua plusieurs scissions. Tous ceux qui étaient attachés à l'indépendance syndicale condamnèrent et refusèrent la politisation de la CGT et sa soumission au Parti Communiste. C'est alors, par conviction, qu'ils créèrent en avril 1948 la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIÈRE (CGTFO).

Aujourd'hui, FO est le seul syndicat français libre et indépendant à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques et, de façon générale, de toute influence extérieure au syndicat.

Et dans l'Éducation Nationale ?

La Fédération Nationale de l'Enseignement et de la Culture et de la Formation Professionnelle (FNEC-FP FO) regroupe tous les syndicats de l'Éducation Nationale (entre autres).

Le SNUDI-FO, syndicat des personnels enseignant (PE & instits) et contractuels des écoles publiques en fait partie.

C'est le troisième syndicat chez les professeurs des écoles, en constante progression, tant en nombre d'adhérents qu'en nombre de voix aux élections professionnelles.

Que peut FO pour moi ?

Des droits, nous en avons tous dans la loi et dans les déclarations. Mais dans la pratique, tout le monde est confronté à la difficulté de les faire respecter. Se défendre seul(e), chacun de son côté, finit par épuiser; de guerre lasse on risque toujours d'y laisser de ses plumes et de ses droits.

Le SNUDI-FO met au coeur de son action le respect de nos droits et de nos statuts. Qu'il s'agisse de nos droits collectifs ou, quand on est confronté(e) à un problème individuel, on se défend toujours plus efficacement à plusieurs, avec le syndicat que tout(e) seul(e) !

A quoi sert l'adhésion à FO ?

En adhérant à FO, vous ajoutez une voix (liberté de parole) à la voix de votre syndicat. Vous lui donnez plus de force, ce qui est déjà un acte significatif et responsable.

Être adhérent à FO, c'est aussi être une femme ou un homme libre, dans une organisation indépendante et démocratique. Toutes les opinions peuvent s'exprimer et toutes les voix sont égales.



LA BONNE CARTE!

Finalement, hormis payer sa cotisation et être solidaire avec tous les adhérents FO, il n'y a aucune obligation et chacun participe selon son envie et/ou sa disponibilité.

De plus, vous adhérez quand vous le voulez, et vous cessez d'adhérer et de cotiser quand vous le voulez.

En adhérant, suis-je obligé de faire grève ?

Evidemment, non. Les adhérents FO restent libres de participer ou non aux actions organisées par le syndicat.

Et la pédagogie dans tout ça ?

À FO, notre activité est fondée sur la défense exclusive des intérêts et des revendications des salariés que nous représentons.

Au SNUDI-FO, même si nous pouvons être passionnés pour la pédagogie, nous considérons que ce n'est pas au syndicat de se mêler de cet aspect. Nous défendons la liberté pédagogique pour chaque enseignant, et refusons la pédagogie institutionnelle qui s'impose de plus en plus dans les programmes.

**JE
NOUS
TOUS FO!**

Combien coûte l'adhésion à FO ?

Chacun cotise selon ses moyens. Une grille de cotisations est fixée par le syndicat départemental, avec un montant qui varie selon le corps, l'échelon et les fonctions de chacun.

La cotisation peut être réglée en une seule ou plusieurs fois. De plus, les cotisations syndicales sont, pour 66%, déductibles des impôts (sous forme de crédit d'impôt. Et si vous n'êtes pas imposable, vous recevrez un chèque des finances publiques !

Une dernière chose...

On vous a fait croire pendant longtemps qu'adhérer à un syndicat était dangereux pour votre emploi ou votre carrière ? C'est faux !

Des millions de personnes ont perdu leur emploi et vu leur carrière se briser, pourtant la majorité d'entre elles n'était pas syndiquée...

Un vrai syndicat est indispensable, cela ne fait aucun doute. Regardez autour de vous : de regroupements en réorganisations, les entreprises deviennent de plus en plus fortes. Il en est de même dans la Fonction Publique et le secteur public où la « privatisation » est à l'œuvre. Le poids d'un (vrai) syndicat vous permet de rééquilibrer les forces en présence et de négocier d'égal à égal afin d'obtenir ce que vous n'obtiendriez jamais seul !

Le syndicat, c'est votre force, la seule !

Nous contacter :

SNUDI-FO 65

12 Rue du Dr Jean Lansac
BP 11024
65010 TARBES Cedex



Olivier : 07.77.07.28.85

Christelle : 06.87.37.93.32

Gaël : 06.35.91.15.88

courriel : snudi.fo65@laposte.net

Sur internet :

www.snudifo65.com



<http://www.facebook.com/snudifo65>

Les petits guides du SNUDI-FO 65



**EN 2017, C'EST DÉCIDÉ
JE ME SYNDIQUE
AU SNUDI-FO 65 !**

Le syndicat
qui reste un syndicat !

FNEC-EP 65
Force Ouvrière